

PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée **EXTRAORDINAIRE** de la Société de transport de Lévis, tenue par vidéoconférence au 1 100, rue Saint-Omer à Lévis, **le jeudi sept (7) avril 2022 à 18h**

SONT PRÉSENTS :

M. Steve, Dorval, Président
M. Serge Bonin, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Andrée Kronström, Administratrice
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Cindy Morin, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire
Mme Francine Marcoux, Trésorière

ONT ASSISTÉ À LA RÉUNION :

M. Alain Martineau de la firme Malette, S.E.N.C.R.L.
Mme Julie Couinard de la firme Malette, S.E.N.C.R.L.
M. Michaël Hébert de la firme Malette, S.E.N.C.R.L.
Mme Alexandra Allen de la firme Malette, S.E.N.C.R.L.

SONT ABSENTS :

M. Michel Patry, Vice-président
M. Michel Turner, Administrateur

-ORDRE DU JOUR-

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Période de questions
 3. Dépôt des états financiers pour l'exercice 2021 et du rapport d'audit des auditeurs indépendants
 4. Octroi d'un mandat de représentation et de négociation à Me Sarto Veilleux de la firme Langlois Avocats
 5. Période de questions
 6. Levée de l'assemblée
-

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2022-031-

Il est proposé par monsieur Serge Bonin
appuyé par madame Marjorie Guay
et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du jeudi 7 avril 2022 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.-

2. Période de questions

3. Dépôt des états financiers pour l'exercice 2021 et du rapport d'audit des auditeurs indépendants

RÉSOLUTION 2022-032-

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Cindy Morin

et résolu unanimement

De prendre acte des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 attestés et présentés par la trésorière ainsi que du rapport d'audit des auditeurs indépendants (préparé par la firme Malette, S.E.N.C.R.L.).

Adoptée.-

4. Octroi d'un mandat de représentation et de négociation à Me Sarto Veilleux de la firme Langlois Avocats

RÉSOLUTION 2022-033-

ATTENDU QUE la convention collective des chauffeurs d'autobus urbain de la Rive-Sud est arrivée à échéance le 31 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE la ST Lévis est assujettie à la loi 24 qui régit les délais de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal ;

ATTENDU QUE des circonstances extraordinaires empêchent la directrice des ressources humaines de la société de conduire les négociations pour une période de 8 semaines;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
Appuyé par monsieur Serge Bonin

et résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde, à Me Sarto Veilleux de Langlois avocats, S.E.N.C.R.L. le mandat d'agir à titre de porte-parole substitut de la ST Lévis et de conduire les négociations en vue du renouvellement de la convention collective des chauffeurs d'autobus urbain de la Rive-Sud durant l'absence de la directrice des ressources humaines jusqu'à concurrence d'une somme de 45 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.-

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2022-034-

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par madame Andrée Kronström

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

**Le président,
Steve Dorval**

**Le secrétaire,
Jean-François Carrier**